L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, JUIN 23, 1898. No 21

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.
1ère insertion, par ligne . . . . 10 cts
Chaque insertion subséquente . . . 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."
Toutes communications devront être addressées à
L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

NUMERO NATIONAL



DU 24 JUIN, 1898

La Tentative des Feniens

EN 1871.

La Province de Manitoba a son histoire; bien peu, malheureusement, la connaissent de ceux qui l'habitent aujourd'hui; notre population indigène est noyée sous le flot de l'immigration, flot bienfaisant sans contredit, mais flot étranger jusqu'à présent à tout ce qui n'était pas la culture, l'élevage ou le commerce.

Certes, on ne saurait faire le moindre reproche à tous les colons venus ici dans le seul but d'y créer pour eux et leurs familles un établissement stable, de s'être exclusivement consacrés à cette noble tâche; leur travail a été fécond, et c'est grâce à l'effort incessant de chacun que notre province a du d'arriver en si peu d'années à la place brillante qu'elle occupe dans le Dominion.

Il semble toutefois que l'heure est venu pour notre population de s'intéresser à l'histoire de cette contrée dont elle a librement fait sa nouvelle patrie; nos efforts, nos luttes, nos travaux de chaque jour nous ont indissolublement liés à cette terre généreuse; et comme des fils aiment à redire à leurs enfants les exploits de leurs aïeux, tels les citoyens du Manitoba doivent se plaire à relire les hauts faits de leurs devanciers en cette province.

En dehors de l'attrait qu'une telle étude doit exercer sur nos esprits, se mêle aussi le sentiment bien naturel de reconnaissance dont nous sommes redevables envers les héroïques fondateurs de notre colonie; à ceux-là revient l'honneur d'avoir préparé la voie à nos travaux, et pour bien apprécier le mérite extrême de leur conduite il importe d'en bien connaître les différents actes par lesquels ils sont arrivés à ce glorieux résultat.

Ils ont été à la peine, qu'ils soient maintenant à l'honneur.

Une des phases les plus glorieuses de l'histoire du Manitoba est sans contredit celle qui se rapporte à la tentative d'invasion des féniens en 1871; non pas que les faits en eux-mêmes aient donné lieu à des évènements fort importants, mais parce qu'ils ont été l'occasion de démonstrations fort belles de la population Canadienne-Française (et j'entends surtout les Métis dans cette dénomination générale.)

Pour bien apprécier toute la noblesse de la conduite tenue en cette occasion par la population française, il convient de se rappeler les luttes auxquelles avaient donné lieu l'an d'avant (1869–70) la cession du Manitoba au Dominion par la Cie de la Baie d'Hudson. Le souvenir de la lutte pour le maintien de leurs droits et de leurs libertés était encore tout vibrant en la mémoire de ces courageux citoyens, et même alors ils avaient des griefs sérieux à faire valoir.

La campagne haineuse menée par l'élement orangiste était commencée, et le gouvernement fédéral ne paraissait pas trop disposé à subir l'influence de ces fanatiques, qui dès cette époque avaient pour but bien défini la guerre à la population française et catholique.

Il convient de se rappeler encore que O'Donoghue, l'un des chefs de l'expédition fénienne, avait combattu l'année précédente dans les rangs des Métis pour la défense de leurs libertés.

Si l'on veut bien tenir compte de ces données particulières on comprendra combien fut admirable la loyauté parfaite dont firent preuve alors tous les citoyens français de Manitoba.

Dès le 28 Septembre, 1871, le bruit courait à St. Boniface qu'un parti de féniens commandé par O'Neil, venant de St. Paul, s'avançait dans la direction de Pembina avec le dessein d'attaquer Winnipeg, qu'on appelait plus souvent a cette époque le Fort Garry.

Cependant on n'attachait que peu d'importance à ces bruits; et le *Metis* se faisait l'écho du sentiment public lorsqu'il disait:

"Viendront-ils? Ne viendront-ils pas?

"Telles sont les questions que beaucoup se font et auxquelles peu sont en état de répondre. A coup sûr nous ne croyons guère à une attaque à main armée des bandes du Général O'Neil. La distance est trop longue entre St. Paul et le Fort Garry, le pays est trop désert et la saison trop avancée.

"Lors des invasions de 1866 et 1870 au Fort Erié et à Pigeon Hill, en Canada, il faisait chaud; c'était en plein été, et les soldats d'O'Neil n'avaient que peu de chemin à faire pour se rendre de St. Albans à Pigeon Hill ou Moore's Junction, de Buffalo au Fort Erié. Leurs bases d'approvisionnement étaient faciles et assurées et ils pouvaient en cas de défaite fuir en chemin de fer et aller se cacher sans s'exposer à périr de froid, de faim et de misère.

"Voilà pourtant ce qui attend ici les pauvres malheureux égarés que l'on dit enrôlés à la suite des filous ou des politiques dépités, si vraiment ils partent en guerre contre Manitoba."

En dépit de ces prévisions, la tentative d'invasion se dessinait nettement.

O'Donoghue, comptant sur les griefs sérieux de la population Manitobaine envers le gouvernement fédéral, se présentait le samedi soir, 30 Septembre, à Pembina, petit village situé sur la frontière Anglo-Américaine.

Le commis du fort de la Cie de la Baie d'Hudson en apportait le dimanche à Winnipeg la nouvelle.

O'Donoghue, monté sur un magnifique cheval, et portant éperons dorés, avait été vu sur la route de Georgetown, en compagnie de MM. O'Neil, Donnelly, Curley et Kelley, tous colonels ou généraux.

Les gens de l'endroit s'étaient portés à sa rencontre, et l'on estimait à quinze cent la petite armée qu'il commandait. On ajoutait que durant l'été dernier une quantité considérable d'armes et de munitions avait été amassée en des caches voisines de Pembina.

Le lundi soir, 2 Octobre, M. McMicken arrivant de Pembina, déclarait avoir passé en chemin la petite armée fénienne, et donnait des détails nouveaux sur la gravité de la situation.

Le lieutenant-gouverneur, M. Adams C. Archibald, se trouvait dans une position assez critique. Il ne pouvait compter repousser l'invasion sans le concours de la population. La force armée dont il disposait était insuffisante pour maintenir l'ordre à l'intérieur et défendre en même temps nos frontières. Il comprit parfaitement la situation, et le 30 Octobre il lançait la proclamation suivante:

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, PAR LA GRACE DE DIEU, ETC., ...

A tout ceux qui sont concernes,
Salut,—

Attendu, qu'avis nous a été transmis, de sources sur lesquelles nous avons lieu de compter, qu'une troupe d'hommes sans loi, ni principes, communément appelés Féniens, se sont réunis sur la frontière qui sépare notre Province d'avec les États-Unis, près ou dans Pembina, et que ces hommes se proposent d'envahir le pays, prenant pour point de départ le territoire des États-Unis, Puissance avec laquelle nous sommes en paix, avec l'intention de détruire nos propriétés, voler nos biens, et commettre des outrages et des brigandages sur la personne de nos loyaux sujets, habitants de cette Province.

Quoique nous ayons à notre disposition une force régulière à opposer à une si criminelle invasion, nous enjoignons par les présentes à tous et chacun de nos loyaux et fidèles sujets de s'enrôler et de se préparer immédiatement à donner toute assistance pour repousser ces bandits et protéger ainsi leurs foyers.

Nous leur enjoignons donc de se réunir immédiatement dans leurs paroisses respectives et s'organiser dans ce but.

Nous faisons appel à tous nos sujets bien-aimés, quelles que soient leur religion, leur race, ou leurs différends politiques, ou autres, de se réunir noblement et loyalement autour du drapeau de notre patrie commune, de choisir pour chef les hommes les plus capables et les plus considérés parmi eux, auxquels nous ferons tenir des commissions sous notre seing, et nous enjoignons, de plus, chaque chef ou capitaine de troupe organisée de la manière susdite de se mettre immédiatement en rapport avec notre Lieutenant-Gouverneur de cette Province.

Nous mettrons à la disposition de ces troupes ou compagnies des personnes ayant l'expérience et les connaissances militaires requises pour les instruire dans le maniement des armes et dans la discipline militaire.

Chaque officier ou milicien appelé au service recevra, pendant et tant que ses services seront requis, la paie, allouance et compensation donnés à la milice régulière du Canada.

Nous avons confiance de pouvoir repousser ces bandits, furent-ils dix fois plus nombreux, surtout lorsqu'il s'agit de protéger nos familles, nos biens, nos foyers, menacés par une poignée de misérables envahisseurs.

Rassemblez-vous donc de suite et organisez-vous.

Nous avons la certitude que notre peuple entier, si loyal et si dévoué, sans distinction d'origine, répondra avec enthousiasme à notre appel.

En foi de quoi, etc., ...

Par ordre,

(Signé) THOS. HOWARD,
Secrétaire-Provincial.

Cette proclamation aussitôt connue, eut pour effet de provoquer partout des réunions nombreuses; les soldats se présentèrent en foule, et dès le 5 les différends citoyens s'organisèrent en compagnies.

Les employés du Fort Garry formèrent une compagnie sous les ordres de M. D. A. Smith, M.P. M. Kennedy en organisa une autre; M. Bain une troisième et M. Mulvey une quatrième.

M. S. E. M. Archibald déploya une activité digne d'éloges pour organiser les contingents qui arrivaient de tous côtés.

Les quelques officiers Canadiens qui se trouvaient au fort se multiplièrent pour l'aider; dès le 4 Octobre les recrues commencèrent leur instruction militaire et travaillèrent à élever une redoute en terre en face de la porte du fort qui commandait le passage de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge.

Les détachements arrivaient chaque jours des différentes paroisses, habillés à la hâte et organisés en compagnies. Ils formaient le 6 Octobre quatre compagnies de volontaires, dont une d'artillerie avec un canon. Une compagnie de réguliers Canadiens complétait la petite armée.

Les officiers de l'armée régulière étaient M. le Major Irvine, commandant, le Major Peebles, le Capitaine Gagnier.

Le vendredi soir, 6 octobre, le détachement, comprenant 200 à 250 hommes sous le commandement du Major Irvine, se mettait en marche par un temps abominable; il pleuvait à torrents, et pour quiconque connaît la nature de notre sol il est aisé de se faire une idée de la difficulté que présentait la marche dans ces conditions.

Au bout de quatre milles, la troupe arrivée près de la demeure de M. Hamelin, s'arrêta et campa.

Du côté de la population Française l'élan ne fut pas moins vif chez les Canadiens nouveaux venus qui répondirent immédiatement a l'appel du lieutenant-gouverneur.

Le samedi, 7, dans l'après-midi, une nouvelle compagnie composée exclusivement de Métis et de Canadiens-Français fut envoyée vers la frontière sous le commandement de M. le Capitaine de Plainville. M. Gingras était lieutenant et M. Beaupré enseigne. Dans les rangs on peut citer MM. Dr. Paré, Roy, A. Deschamp, Myrand, Martel......

D'autre part, dès le vendredi, 6, une organization de cavaliers se formait à St Boniface, et tout d'abord ils se proposèrent de partir explorer la prairie dans le sud-ouest, de façon à prévenir une surprise de ce côté.

Après réflexion MM. C. Nolin et E. de Lagimodière décidèrent d'attendre l'arrivée de tous les contingents français pour agir de concert.

M. Th. Harrison, père, vieillard d'une vigueur peu commune, partait dans la nuit du samedi pour la Pointe-des-Chênes, et après avoir entendu la messe le dimanche matin il repartait aussitôt à la tête de tous les hommes disponibles de la paroisse.

Le 8 octobre (dimanche) une députation enthousiaste de deux à trois cents Métis-Français se présentèrent au lieutenant-gouverneur pour lui offrir leurs services.

A leur tête se trouvaient leurs chefs les plus respectés, et les allocutions prononcées de part et d'autre furent empreintes de la plus pure loyauté et des meilleurs sentiments.

Le retard de cette démonstration est aisé à comprendre si l'on considère les motifs qui la causèrent. Les chefs du parti tenait avant tout à agir avec une communion parfaite; or la distance des paroisses était fort grande; la proclamation française du gouverneur, par suite d'un retard inexplicable, ne fut connue que le 5. Si nous insistons sur ces faits c'est que dès cette époque une presse fanatique voulut en tirer parti contre la population française, l'accusant d'avoir hésité sur la conduite à tenir.

(*A suivre*)

Un Bel Exemple.

Ce récit a été publié en 1871 par M. James Ferguson, de Jonesburg, (Missouri), citoyen des plus honorables, témoin oculaire du fait qu'il rapporte.

La scène se passe au Texas.

Un certain Indien de la la tribu des Choctaws avait été soupçonné, il y a quelques années, de l'assassinat de l'un des membres de la tribu; mais, à défaut de preuves suffisantes, il ne fut pas arrêté.

Au mois de mai dernier, il en commit un second, et, cette fois, il fut promptement appréhendé au corps, mis en jugement et condamné à être fusillé.

La sentence prononcée, le Peau Rouge demande un sursis de 20 jours pour aller faire ses adieux à ses parents et à ses amis, donnant sa parole de "brave" de revenir à l'époque fixée. Il fut mis en liberté et s'en alla seul dans son pays.

Les 20 jours expirés, et l'heure de l'exécution étant près de sonner, l'Indien, fidèle à sa parole, arriva au galop à l'endroit où son supplice devait avoir lieu. Il était accompagné de sa mère, de ses trois sœurs et de ses trois frères.

Tous paraissaient aussi gais que s'ils étaient venus à une partie de plaisir.

On apporte le cercueil destiné au condamné: mais quelqu'un fit observer qu'il était trop petit. Sur quoi l'un de ses frères l'engagea à s'y placer, "pour assurer," dit-il, "qu'il y serait à son aise." Il y consenti de bon cœur, s'étendit dans le cercueil et en sortit assurant en riant que c'était, exactement sa mesure.

Pendant ce temps-là, les nombreux spectateurs riaient à pleine gorge, et une plaisanterie n'attendait pas l'autre.

Enfin, lorsque tout fut prêt, on ordonna au condamné de s'asseoir par terre, puis une de ses sœurs lui plaça un mouchoir sur les yeux. Le shérif se saisit d'une de ses mains, et un de ses frères de l'autre. Le sous-shérif se tenait dans une vieille masure à dix pas de distance et en face du condamné, avec une carabine à la main.

Par suite d'un âccident, l'arme partit toute seule et la balle alla se loger dans le toit de la maison.

L'Indien, croyant qu'on avait tiré sur lui se redressa et tressaillit, mais il ne parla, ni ne bougea de place.

Un de ses frères alors, avec de la poudre à canon et de la salive, traça un cercle noir sur sa poitrine; pendant ce temps-là le sous-shérif rechargeait sa carabine.

A un signal donné, il visa, fit feu et atteignit le centre du cercle. Après quelques mouvements convulsifs, l'Indien se renversa en arrière; il était mort.

Chacune de ses mains était toujours tenue par le shérif et un de ses frères. Personne de manifestait la moindre émotion, si ce n'est la mère du supplicié, qui versait quelques larmes; mais un de ses fils lui dit froidement:

"Taisez-vous, ne voyez-vous pas que tout est fini?"

Telle est la confiance que ces Peaux Rouges, si souvent calomniés, ont dans la parole l'un de l'autre, même quand il s'agit de leur vie.

Plût à Dieu que les Blancs fussent de moitié seulement aussi fidèles à leurs engagements et à leurs pays, que ce pauvre Indien l'a été au sien et à sa tribu.

LA 1re CELEBRATION

De la St-Jean-Baptiste au Manitoba.

C'est le 24 juin 1871 que fut célébrée pour la première fois la fête de l'Association Canadienne St-Jean-Baptiste au Manitoba. Nos lecteurs aimeront à lire les renseignements suivants ayant trait à l'organisation de la Société Saint-Jean-Baptiste et à sa première fête.

Ces renseignements sont tirés du *Metis*, numéro du 22 juin 1871.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Nous voyons avec un vif sentiment de plaisir qu'on se prépare à fêter le 24 juin parmi nous.

La solennité n'aura ni les grandes pompes, ni l'éclat, ni le retentissement qu'il sera possible, peut-être, de lui donner plus tard ; mais comme expression d'union et d'amour de la patrie, peu la surpasseront en sincérité.

Il y aura une grand'messe pontificale, samedi matin, à St-Boniface, sermon de circonstance, musique, pain bénit, et pique-nique champêtre dans l'après-midi.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous sont invités, dans toutes les paroisses, à venir se joindre à la fête.

FÊTE SAINT-JEAN-BAPTISTE A SAINT-BONIFACE.

A une grande assemblée tenue dimanche dernier, le 18 juin, au Collège de Saint-Boniface, l'Hon. M. Girard fut élu Président, et M. George Roy Secrétaire.

M. le Président, dans un discours plein de patriotisme, expliqua le but de l'assemblée. Il ne voulait pas que nous, habitants de la Rivière Rouge, nous restions muets dans ce concert unanime de réjouissances qui s'élève dans toute l'Amérique et même en Europe ce jour-là. Il voulait que les rivages de la Rivière Rouge fussent témoins de notre vitalité et qu'ils redisent que nous aussi nous sommes et voulons rester Canadiens-Français.

Après l'Hon. M. Girard, l'Hon. M. Royal démontra que comme le temps pressait il était urgent de nommer un comité d'organisation. Il fut proposé et adopté que les messieurs suivants feraient partie de ce comité.

Le Rév. Père Lavoie, les Hon. MM. Girard et Royal, MM. Jos. Dubuc, George Roy, Louis de Plainval, Arthur Lévêque, Jean Mager, Louis Schmidt, Baptiste Bruee, Narcisse Marion, Elzéar de la Gimodière, André Beauchemin, Joseph Genthon, Félix Trudel, O Monchamp et Louis Galarneau.

Proposé et adopté que le Président et le Secrétaire de l'assemblée soient le Président et le Secrétaire du comité, et que le Secrétaire soit en même temps le Trésorier du comité.

(Signé)

GEORGE ROY,
Secrétaire.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

(Numéro du 29 juin).

La manière dont s'est célébrée la St-Jean-Baptiste à Manitoba fait le plus grand honneur au patriotisme des organisateurs. C'était un essai, mais cet essai a réussi au-delà de toute espérance.

La grand'messe a été chantée par Sa Grandeur Mgr. Taché, qui avait accepté avec un vif plaisir de donner ce nouvel éclat à la fête

Le vénérable M. J.-B. Thibault, Vicaire-Général, assistait l'évêque à l'autel, et les RR PP. Tissot et Maisonneuve remplissaient les fonctions de diacres d'honneur ; le R. P. McCarthy, celle de diacre, et le R. F. St-Germain, celle de sous-diacre.

L'église était décorée avec beaucoup de goût et présentait un magnifique coup-d'œil.

La procession s'est formée au Collège et est venue, musique en tête, faire escorte à Mgr Taché, qui est parti de son Palais Episcopal pour se rendre à l'église. Le temps était magnifique et il y avait foule. Au moment où la procession entrait dans le Lieu Saint, les cloches sonnaient leur plus joyeux carillon et l'orgue jouait :

Vive la Canadienne !

Chacun portait sur la poitrine un insigne blanc sur lequel étaient les inscriptions : *L'Union Fait la Force*, et *Societe St-Jean-Baptiste de Manitoba*, avec deux jolies feuilles d'érables du Canada au sautoir. Plusieurs avaient des feuilles de chêne à la boutonnière.

Diverses parties d'une messe en musique de Monti ont été exécutées par le chœur des RR. SS. de la Charité.

Nous avons déjà eu occasion de parler avec éloge du chœur de la cathédrale et ce serait nous répéter que de dire que peu d'églises en Canada, ont une musique aussi vraiment religieuse et choisie que celle que nous avons ici.

Le Président du Comité a conduit Madame J. H. McTavish à l'offrande et à la quête.

Le pain bénit, qui était splendide avec ses décorations de fleurs, de verdure et de feuilles d'érable en sucre, avait cinq étages.

Pendant l'office divin, conduit au milieu des pompes les plus solennelles de notre Sainte Religion, la musique de notre Collège a joué à diverses reprises, les plus brillants morceaux de son répertoire.

Mgr Taché avait bien voulu s'engager à donner le sermon de circonstance

Prenant pour texte ces paroles de l'Evangile du jour : *Benedictus Dominus quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ*, ... le pieux prélat a trouvé des paroles émouvantes de piété et de patriotisme, et produit la plus vive impression sur l'assistance attentive et recueillie.

Après la Messe, la procession s'est reformée et a pris au son de la musique le chemin du bocage en arrière du Collège, où des provisions de bouche, attendaient les excursionnistes, ainsi qu'une franche gaieté qui a duré bien plus longtemps encore que les provisions de bouche.

Les discours patriotiques, cet accomplissement obligé de toute fête nationale, ont eu leur tour et chacun s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur d'expression et d'enthousiasme. Nous avions peu ou point à envier à nos voisins du Bas-Canada. M. le Président du Comité a parlé le premier, puis l'Hon. M. Royal, le R P. Lavoie, M. Jos. Dubuc, M. P. P.; le R. P. Allard, M. G. Roy, Secrétaire; M. Louis Schmidt, M. P. P., et enfin M. Lévêque qui a chanté les drapeaux de Carillon aux applaudissements répétés de l'assemblée.

Vers trois heures et demi les excursionnistes sont revenus au Palais Episcopal pour saluer une dernière fois le bien-aimé Prélat ; ils se sont ensuite dispersés au son du :

God Save the Queen !

Le soir, la fête a été dignement couronnée par la Bénédiction Solennelle du Très Saint Sacrement.

Tel est en abrégé le compte-rendu de la journée du 24 juin à Saint-Boniface de la Rivière Rouge.

L'empressement des Métis à prendre à cette solennité religieuse autant que patriotique, et la bonne entente qui a présidé à tous les détails, nous donne la douce confiance que dans ce coin perdu, des immenses prairies canadiennes, un groupe national s'est affirmé qui tiendra à l'honneur de faire fleurir ici, les vertus de ses glorieux ancêtres de la Nouvelle France.

Un Point d'Histoire.

Veut-on connaître les noms des Chefs Indiens qui signèrent le traité du Fort de Pierre, le 3 août 1878, traité qui consacrait la prise de possession du Manitoba par le Gouvernement Anglais, et fixant les avantages et allocations consenties aux tribus indiennes, maîtresses de ces territoires ?

Ce sont :

Mis-koo-ke-new, (ou l'Aigle Rouge).
Ka-ke-ka-penais, (ou Toujours Oiseau).
Na-sha-ke-Penais, (ou Oiseau qui s'abaisse).
Na-na-wa-nanan, (Centre de queue d'oiseau).
Ke-we-tayash, (qui tourne en son vol).
Wa-ko-wush, (Le Bois Pourri).
Oo-za-we-kwan, (La Plume Jaune).

Ces chefs appartenaient à la tribu de Sauteux et à celle des Cris Maskégons.

Une Visite Historique.

Le 18 septembre 1871, Winnipeg recevait la visite d'un parti de *Sioux* qui se donnaient le luxe d'une promenade dans la nouvelle Capitale.

Autrefois ils étaient en guerre continuelle avec les Sauteux, leurs ennemis implacables, et ne se rencontraient pas sans des combats sanglants.

Maintenant la hache de guerre est enterrée et ils fument ensemble le calumet de la Paix. Ces Sioux ne sont pas des millionnaires, tant s'en faut. Cependant ils se sont faits aussi beaux que possible pour la circonstance.

Leurs têtes sont ornées de splendides plumes d'aigle, en quantité égale au nombre d'ennemis qu'ils ont tués ; leurs oreilles sont ployées sous le poids des brimborions et débris des breloques qui y sont suspendus ; et leurs figures rayonnent de brillants tatouages aux desseins bizarres et aux couleurs éclatantes. On les a vus exécuter leurs danses burlesques au son rien moins qu'entraînant de leur tambour classique, et de leur chant plus classique encore.

—*Le Metis*, 21 sept. 1871.

L'avocat et Son Chien.

Un jour maître Cazeneuve, avocat toulousain dont les excentricités furent célèbres, se rendait d'assez mauvaise grâce au tribunal.

Azor, son chien, avait eu la curiosité de le suivre au Palais. Maître Cazeneuve qui ne savait rien refuser à son caniche, ne s'y était point opposé.

—Eh ! où allez-vous donc comme ça, maître Cazeneuve ? lui dit un confrère en l'accostant sur la place du Capitole.

—Où voulez-vous que j'aille ? Pardi ! Toujours au même endroit ; je vais à la première instance.

—Et Azor ?

—Lui aussi il y va.

—Bonne chance à tous les deux.

—Je vous remercie pour lui

Arrrivés au tribunal, Azor alla s'asseoir à l'extrémité du banc de la défense, et son maître se mit à plaider.

Malheureusement il advint que, entraîné par son éloquence, l'avocat éleva la voix. Azor, qui sans doute n'aimait pas le bruit, se mit à aboyer pour manifester son mécontentement.

Maître Cazeneuve suspendit son plaidoyer et, s'adressant au chien :

—Azor, lui dit-il, fais-moi le plaisir de te taire.

Azor se tut, mais il ne se tut pas longtemps.

En effet, bientôt après l'avocat s'étant livré à des considérations trop "élevées" pour les nerfs délicats d'Azor, l'animal aboya derechef, et cette fois avec un tel entrain, que la défense ne fut plus libre.

Alors l'avocat impatienté, se tourna vers l'interrupteur, et, avec des geste d'ancien télegraphe :

—Enfin, Azor, lui dit-il, ça ne peut pas durer comme ça, si tu veux plaider, plaide, ou laisse-moi plaider.

LE TEMPS DES ROSES.

Mignonne, voici le printemps.
Aimons-nous bien au temps des roses,—
L'azur dans les cieux éclatants,
Rouvre ses portes longtemps closes,
D'où la lumière, en flots vainqueurs,
Descend jusqu'au fond de nos cœurs,
Aimer! chanter! les douces choses!

Les taillis sont pleins de chansons ;
Aimons-nous bien au temps des roses,—
Et l'aurore met des frissons
Au cœur tremblant des pleurs écloses.
Sur nos fronts l'aile du matin
Fait passer un souffle incertain.
Aimer! rêver! les douces choses!

Nos rêves son vite lassés.
Aimons-nous bien au temps des roses,—
Les beaux jours sont bientôt passés :
Le cœur a ses métamorphoses.
Mais le temps n'y saurait ternir
La floraison du souvenir.
Aimer! souffrir! les douces choses!

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 23 JUIN, 1898

NOTRE NUMERO SPECIAL.

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un numéro destiné à honorer et fêter nos fêtes nationales de la St. Jean-Baptiste et la St. Joseph.

La tâche que nous poursuivons est de contribuer dans la mesure de nos modestes forces à l'union complète, entière, de corps et d'âme de tous ceux que rattachent déjà entre eux le lien si puissant de la langue Française.

Nos convictions politiques sont profondes, et nous entendons les proclamer hautement, mais au-dessus de la politique, au-dessus des luttes de parti, au-dessus même de nos convictions nous plaçons la gloire de notre langue; son avenir, son triomphe définitif seront en toute occasion notre pensée maîtresse, et notre labeur, nos efforts seront dignement récompensés si nous hâtons en quoi que ce soit l'aurore du jour où notre race, indissolublement unie, marchera de pair avec les nations les plus glorieuses de l'univers.

Nous comptons sur vous tous, chers concitoyens, pour nous aider et nous soutenir.

Lettre sur l'Education.

Ce n'est pas en vain, cher Monsieur, que vous aurez fait appel à ma bonne volonté; quoique bien indigne, je ne m'en crois pas moins tenu de vous faire connaître mon opinion qui est celle d'un homme de bonne foi, ayant recours, pour éclairer sa lanterne, aux seules lumières du bon sens et de l'expérience.

Je dois tout d'abord vous dire combien j'ai été touché de votre appréciation sur le rôle du journal; il serait à souhaiter que d'une part tous nos concitoyens aient ensemble confiance dans les bonnes intentions des journalistes, et que d'autre part ceux-ci s'efforcent de mériter pareille confiance en ne perdant jamais de vue leur véritable raison d'être, qui est de contribuer au développement intellectuel et moral du peuple, et non point de flatter ses passions, de fausser ses sentiments pour le plus grand profit d'un parti politique ou d'un coffre-fort particulier.

Ceci dit, j'aborde la question.

Si j'ai bien compris votre exposé, vous êtes fermier, père de quatre enfants, et votre préoccupation est de savoir si oui ou non il est de l'intérêt véritable de vos enfants d'être instruits, et enfin dans le cas de l'affirmative jusqu'à quel point doit être poussée cette éducation.

Les données secondaires sont: la pénurie de vos ressources; les conditions d'éducation plus ou moins favorables, à votre portée.

Il me faudrait, cher Monsieur, des volumes pour développer convenablement pareil sujet; je dois donc me résumer, à vous de déduire les conséquences des prémisses posées.

L'incertitude ou vous étes de l'utilité de l'éducation pour vos enfants vous est commune avec bien des gens à notre époque, et ce qui semble compliquer la question c'est que la plupart du temps ce sont des individus passant pour avoir une certaine instruction qui viennent proclamer la funeste influence de l'éducation sur l'avenir de beaucoup d'enfants.

Un mot résumera mon opinion; ces gens-là sont des déclassés, leur instruction superficielle a été complètement faussée, et vous saisirez toute ma pensée quand je vous aurai donné la définition suivante de l'instruction. Cette opinion n'est pas de moi, elle est d'un écrivain Français justement apprécié, Michelet:

"La véritable instruction ne réside point tant dans la méthode d'instruction que dans *l'eveil* de l'esprit."

Là est la vérité, cher Monsieur, et quiconque oublie un seul instant ce principe, détourne complètement l'instruction de son but véritable et s'expose donc à rendre néfaste une chose excellente en elle-même.

Si vous envisagez l'instruction à ce point de vue, vos doutes s'envoleront aussitôt.

Eveiller l'intelligence de l'enfant est chose aussi nécessaire que de développer son corps. Sans cet éveil l'homme est inférieur à la brute, qui elle, a du moins ce qu'on est convenu d'appeler l'instinct.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que l'instruction ainsi comprise, ayant pour seul but de faire naître et développer l'intelligence, le raisonnement, le bon sens, est un merveilleux outil, nécessaire à tout homme quelque soit sa profession.

Si plus tard quelque-uns font un mauvais usage de cet outil la faute en revient à l'individu, bien qu'en réalité il ne serait pas injuste de rejetter cette responsabilité sur ceux qui n'ont pas suffisamment surveillé la mise en œuvre des principes enseignés.

Envoyez donc vos enfants à l'école sans perdre une minute.

"Mais," dites vous, "j'hésite à confier ces jeunes intelligences à des maîtres qui sont notoirement ignorants de ces principes. Nous avons comme professeur à l'école de notre village une jeune fille de 15 ans, une enfant, excellente écolière assurément, mais bien peu apte à comprendre la tâche glorieuse qui lui incombe. Son inexpérience peut avoir pour conséquence de dégouter à jamais mes enfants de l'instruction et fausser leur jeune intelligence."

Vos observations sont celles d'un honnête homme, d'un homme de bon sens.

Je déplore comme vous la funeste ignorance qui préside les trois quart du temps au choix de nos maîtres d'écoles dans les paroisses; vous en connaissez comme moi les raisons.

Chacun voudrait avoir l'école à sa porte, il en résulte une surabondance d'écoles, et comme les sommes affectées à l'éducation sont déjà restreintes, les fonds disponibles pour chacune d'elles sont tellement minimes, que la première préoccupation des commissaires est d'avoir une maîtresse au plus bas prix possible.

Ce sont là pratiques déplorables, j'en conviens; nos efforts doivent tendre à faire disparaître un état de choses si funeste pour l'avenir de notre population, mais même dans ces conditions, laissez-moi vous dire qu'il est encore préférable d'user de ces écoles, si inférieures soient elles; seulement au lieu de vous décharger sur l'instituteur du soin d'éduquer vos enfants, votre *devoir* sera de veiller vous même a assurer la direction correcte de cette intelligence.

Un exemple vous fera comprendre toute ma pensée. Lorsqu'un cultivateur possède des arbres fruitiers dans son verger, il se décharge sur ses ouvriers du soin de bêcher la terre au pied, d'arroser ou de fumer s'il est nécessaire, d'écheniller quand il le faut, mais il ne laisse à personne le soin de tailler son arbre, car il sait que de la méthode, plus ou moins judicieuse employée, dépendra la récolte future.

Eh bien, le rôle du père de famille dans l'éducation de ses enfants n'est pas sans analogie avec celui du bon cultivateur à l'égard de son verger.

A moins de circonstances exceptionnelles, qui sont l'absence forcée, ou l'existence d'un collège parfaitement dirigé, sa préoccupation constante doit être de surveiller le développement de l'intelligence de son enfant afin de le maintenir dans une direction droite.

La mère doit, elle aussi, être l'auxiliaire constante du père de famille en cette tâche.

Ils ont pour se guider, et juger de la valeur réelle de l'éducation de leur enfant, un critérium bien simple: les actes et les conversations de l'enfant.

La question n'est pas de savoir s'il est un bon écolier, mais bien s'il apprend à raisonner, à juger.

Là est le but de l'instruction, et tel enfant qui sait juste lire et écrire, mais, qui soit par suite d'une heureuse disposition, soit en raison de la bonne direction qu'on lui fit suivre, est à même de juger avec bon sens des hommes et des choses qui l'entourent, est infiniment supérieur comme instruction au petit phénomène, lauréat vanté, qui doit à sa seule mémoire ses succès, et dont la la niaiserie intellectuelle, le manque absolu de jugement personnel, font dans la vic un être parfaitement inférieur.

Est-il besoin de vous faire remarquer combien pareille conduite du père de famille est propre à lui concilier l'estime et l'affection de ses enfants, et en conséquence avec quelle force se trouvent resserés les liens de la famille, cette base de la société.

La Liberte Individuelle.

La Presse américaine mène grand bruit autour d'un discours prononcé par M. Moncure D. Conway devant l'Association Philosophique de Brooklyn, intitulé:—"Les Penseurs et les Héros de la Liberté."

Indépendamment de toute appréciation, l'on ne saurait s'empêcher d'admirer la sincérité et la fermeté des convictions de M. Conway. Il y a une incontestable grandeur de la part d'un homme à oser proclamer ses opinions sans se préoccuper des cris et des injures qu'elles peuvent soulever dans la masse d'un peuple pour qui toute critique semble être une atteinte à la dignité nationale.

M. Conway n'est pas de ceux qui flattent les passions populaires, la noble indépendance de son esprit s'est déjà manifestée jadis lorsque simple citoyen de la Virginie, il ne craignit point de dénoncer la honteuse pratique de l'esclavage, à la face de concitoyens tous esclavagistes.

Aujourd'hui sa voix s'élève pour dénoncer ce qu'il appelle fort justement la *tyrannie de la majorite*, tyrannie qui selon lui tend à supprimer complètement la liberté individuelle dans la Grande République Américaine.

Nous n'avons point la prétention de discuter le bien fondé de cette affirmation à l'égard de nos voisins, nous leur laissons le soin d'en décider.

Ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est l'étude générale de cette tyrannie de la majorité.

Nous relevons dans le discours de l'orateur américain certaines appréciations sur le rôle de l'Eglise Protestante qui, faut-il l'avouer, nous paraissent d'une justesse absolue.

"La soi-disante Réforme," dit-il, "a été simplement une lutte pour changer de Maître."

"Jamais la liberté individuelle n'a été annihilée en aucun pays comme sous Calvin." (Milton).

L'intervention de ce qu'il appelle *l'Eglise Coloniale* Protestante dans la politique des Etats-Unis, a donné lieu à une série de mesures du caractère le plus vexatoire, le plus attentatoire à la liberté humaine.

La Prohibition, les lois sur l'observation du Dimanche, les fameuses résolutions du Congrès de 1774 qui défendaient outre le feu, les combats de coqs et les courses de chevaux, les représentations théâtrales, voir même les bals officiels! sont en effet une forme non dissimulée de la tyrannie de la majorité aveuglée, fanatisée par une interprétation fausse des choses de la Religion.

C'est rabaisser les hommes au niveau d'un troupeau que de prétendre restreindre à ce point le libre arbitre, fût-ce même dans le but d'assurer son salut. C'est avec de tels principes qu'à une certaine époque on brûlait les gens pour mieux les convertir.

L'homme ne peut être responsable devant Dieu, soit en bien soit en mal, que des actes commis en toute indépendance. Trop de causes déjà tendent à diminuer la réalité de notre libre-arbitre pour qu'il soit admissible d'y apporter de nouveaux obstacles.

L'hérédité, l'influence de l'exemple et du milieu, sans parler des conditions de lieu et autres encore, sont des causes indiscutables de cette atténuation; que restera-t-il du libre-arbitre si l'on arrive à l'enserrer dans un étroit sentier; lorsque tout écart sera contrôlé par une prétendue sanction humaine.

L'orgueil de l'homme seul peut ainsi le conduire à empiéter sur la justice divine.

C'est une pure folie d'ailleurs que prétendre supprimer le vice et le péché; l'existence virtuelle du péché est d'origine divine puisque Dieu en a permis la possibilité; soutenir le contraire serait reconnaître l'existence d'une force qui échapperait au contrôle de Dieu.

Le seul but que l'homme puisse se proposer est non point de supprimer le péché, mais de le rendre plus rare. On ne peut arriver à ce résultat que par la persuasion et la conviction.

Telle était la doctrine de Jésus-Christ puisqu'en fin de compte il nous faut toujours revenir à son divin exemple pour remonter aux sources de toute vérité.

En oubliant ces principes, l'expérience nous prouve que le seul résultat obtenu a été, soit de provoquer la révolte d'esprits éclairés, soit de développer l'hypocrisie, le plus funeste abîme où puisse sombrer la conscience humaine.

C'est pourquoi nous sommes et serons toujours, de tout cœur, avec les courageux citoyens qui comme M. Conway dénoncent toute atteinte portée à la liberté individuelle sous quelque forme qu'elle se produise.

Banque d'Hochelaga.

Les actionnaires de la Banque d'Hochelaga on tenu leur vingt-quatrième assemblée annuelle le mercredi, 15 juin, à Montréal.

Le rapport du gérant-général, M. J. A. Prendergast, constate les progrès de la banque durant l'année financière 1897–98.

Le capital actuellement de $1,000,000.00 a réalisé des profits nets de $115,067.95, soit 11½% du capital, ce qui a permis de verser $50,000 au fonds de réserve

Ces résultats confirment et solidifient la position exceptionnelle de la Banque d'Hochelaga, position qu'elle doit sans contredit à la prudente administration de M. F. X. Saint Charles, son président, si bien secondé par le gérant-général, M. Prendergast.

Il y a un an la Banque d'Hochelaga constatant la nécessité d'étendre ses opérations afin de répondre aux besoins du commerce de la population Franco-Canadienne, avait porté son capital de $800,000.00 à $1,000,000.00. Le résultat a dépassé les espérances, puisqu'au lieu de servir 9% d'intérêt, comme l'année dernière, cette augmentation du capital a permis de donner cette année un dividende de 11%.

En présence de tels résultats et soucieux de continuer la marche ascendante de ses affaires, la réunion des actionnaires a décidé de porter le capital de la banque à $2,000,000.00.

Cette solution s'imposait en présence des difficultés qu'éprouvait la banque à satisfaire aux demandes chaque jour croissantes du commerce et de l'industrie canadienne. Obligée de veiller à ce que sa circulation ne dépassa point son capital, elle se voyait chaque jour forcée de refuser les comptes même les meilleurs qui affluaient à ses guichets.

C'est donc un évènement des plus importants pour le commerce, l'industrie, l'agriculture de tous les Canadiens-Français, et c'est avec un juste sentiment de légitime orgueil que nous voyons la Banque d'Hochelaga prendre place au premier rang des banques du Dominion.

Cette place elle l'a conquis par la sagesse de ses opérations dirigées avec la plus grande prudence et une parfaite entente des affaires financières.

Notre commerce en cette Province est appelé à profiter grandement de cette forte organisation, et la coïncidence est heureuse de ce développement de notre grande banque canadienne avec l'accroissement des affaires qui est particulièrement remarquable cette année en notre Province.

La présence du nouveau gérant de la succursale à Winnipeg, M. Bourgoin, financier de premier ordre, ne contribuera pas peu à assurer à cette succursale un nouvel essor, dont toute notre population est appelée à profiter.

Nous ajouterons que la banque a créé cette année deux nouvelles succursales à Sherbrooke et Québec.

BILAN.

31 Mai, 1898.

PASSIF.

Capital versé........	$1,000,000 00
Fonds de réserve....	450,000 00
Profits et pertes....	3,454 28
Fonds de garantie des employés..........	20,000 00
Dividendes non réclamés...............	1,531 22
Dividende payable le 1er Juin, 1898....	35,000 00
	$1,509,985 50

Dû à d'autres banques en pays étrangers.	$ 59,846 29
Dû à d'autres banques en Canada	208 61
Billets de la banque en circulation	909,703 00
Dépôts ne portant pas intérêt	1,195,617 29
Dépôts portant intérêt	3,494,195 44
Traites des agences sur le bureau-chef non payées	65,516 32
	$5,711,086 95
Grand total	$7,221,072 45

ACTIF.

Or et argent	$ 149,684 07
Billets de la Puissance	580,410 00
Billets et chèques d'autres banques	397,724 07
Dû par d'autres banques en Canada	45,252 47
Dû par d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	180,499 87
Débentures de la Puissance du Canada	337,701 47
Débentures de la Province de Québec	161,883 96
Dépôts au gouvernement en garantie de la circulation	41,005 58
Prêts à demande sur actions et débentures	757,426 24
	$2,651,587 73
Billets escomptés courants	$4,338,468 38
Billets en souffrance (pertes déduites)	4,391 76
Autres dettes garanties par hypothèque ou autrement	52,657 13
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque	48,195 00
Propriétés foncières	51,811 85
Edifices de la banque, ameublement et autres valeurs	73,950 60
	$4,569,484 72
Grand total	$7,221,072 45

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant Général.

Conseil Universitaire.

Nous avons suivi avec intérêt les remarques d'un journal de la ville au sujet de la représentation des gradués au conseil universitaire. Plusieurs de nos lecteurs ne comprennent peut-être pas que la représentation de ceux qui ont étudié la sagesse pouvait donner lieu a une cabale des mieux organisées. Nous nous permettons de faire connaître la manière dont se font les élections chaque année.

Il est pourvu par les règlements qui régissent le conseil universitaire, que tous les ans, lors de la collation des degrés, il y aura assemblée générale de tous les gradués, y compris les examinateurs des différents collèges, pour faire, entre autres choses, la nomination de vingt-et-un gradués, parmi lesquels sept seront ensuite choisis pour représenter les gradués pour l'année qui suivra. La nomination se fait par motion non secondée et de vive voix.

Naturellement les gradués de chaque collège se sont toujours efforcés de faire paraître sur cette liste les noms de quelques uns des leurs.

Bien que les élus fussent supposés représenter les gradués en général, on s'est vite aperçu que les nombreux gradués d'un certain collège faisaient une cabale tellement réussie que plusieurs des autres collèges furent exclus complètement de la représentation.

(*Suite, page 8*)

DEUX GRANDS PATRIOTES DU SIECLE



Louis Riel.

LOUIS DAVID RIEL est né à St. Boniface, (Manitoba), le 23 Octobre, 1844. Il est mort à Régina le 16 Novembre, 1885. Il était fils de Louis Riel, qui de son temps fut un des chefs les plus populaires de la nation Métisse sur les bords de la Rivière Rouge. Sa mère était Dame Julie de La imodière, d'origine métisse ; son grand'père, Jean-Baptiste Riel, venait de Berthier, Province de Québec. La femme de Riel était Mlle Marguerite Boucher.

Après avoir complèté son éducation au Séminaire de Montréal, il revint à la Rivière Rouge, et en octobre, 1869, fut élu secrétaire du "Comité National des Métis," organisation formée pour défendre les intérêts de la nation Métisse, lors de l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest par le Dominion.

Le 8 décembre il fut nommé Président du Gouvernement Provisoire, établi à Fort Garry, et occupa ce poste jusqu'à l'arrivée de Sir Garnet (Lord Wolseley) en août, 1870.

En octobre, 1873, il fut élu par acclamation député à la Chambre des Communes par le comté de Provencher, mais il ne lui fut pas permis d'occuper son siège. Aux élections générales suivantes, en janvier, 1874, il fut élu de nouveau.

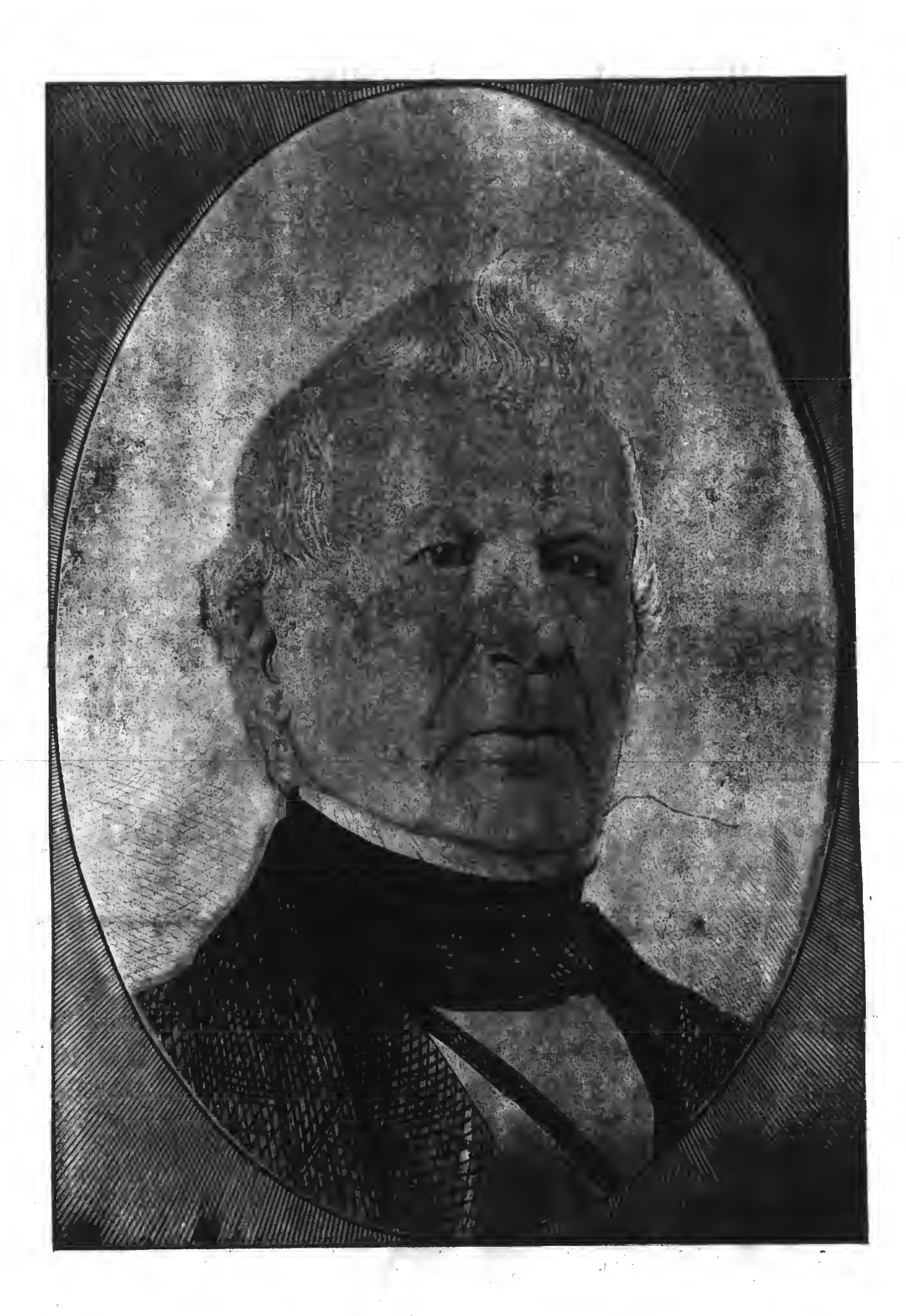
Il siégea alors à la chambre. Expulsé par un vote en date du 16 avril, il fut renommé par acclamation le 3 septembre de la même année.

Le 15 octobre la Cour du Banc de la Reine le mit hors la loi.

Il fit alors un séjour de plusieurs années aux États-Unis ; il prit part à la révolte du Nord-Ouest, qui se termina par la prise de Batoche. Fait prisonnier, il fut jugé et condamné pour trahison.

La mémoire de Riel restera justement honorée pour son dévouement aux intérêts de sa race.

Louis "David" Riel



L'Hon. L. J. Papineau.

LOUIS JOSEPH PAPINEAU naquit à Montréal le 7 Octobre, 1796. Son père, Joseph Papineau, fut un des pères de la constitution canadienne, et l'un des hommes politiques les plus justement honorés de son temps.

Louis Joseph Papineau commença par étudier le droit ; il n'était encore qu'étudiant lorsqu'en 1809 il iut nommé député pour le comté de Kent (actuellement Chambly).

Lors de la guerre entre le Canada et les États-Unis, en 1812, Louis Joseph Papineau prit les armes et servit en qualité de capitaine jusqu'en 1815 avec loyauté et courage.

"En 1815 il fut nommé Président de la Chambre ; c'est alors que Papineau prit le commandement de cette phalange héroïque dont le courage et le dévouement donnèrent au monde entier l'exemple sublime de l'enthousiasme national uni à la loyauté, et démontrèrent qu'on ne pourrait jamais faire des descendants de la France en Amérique une race d'esclaves." (L. O. David).

Lors du mouvement insurrectionel de 1837, L. J. Papineau fut emporté comme les autres par le sentiment populaire las de quarante années de lutte et de déceptions ; il fut le seul pourtant lors de l'assemblée tenue à St. Charles, quelques jours avant la bataille de St. Denis, à conseiller la prudence et la modération.

Toute entreprise qui avorte est fatalement vouée aux critiques des politiciens, qui ne se courbent que devant le succès ; ce fut et c'est encore le cas pour l'insurrection de 1837, quelque logiques, nobles et patriotiques qu'en fussent les mobiles.

L. J. Papineau dût à son indépendance d'esprit et à ses idées particulières sur la religion, d'être maltraité et honni, sans égard pour son dévouement à sa patrie.

Lui, le puissant tribun que la foule en démence
Saluait tous les jours d'une clameur immense,
....
Sa voix, sa grande voix aux sublimes colères,
Sa voix qui déchaînait sur les flots populaires
Tant de sarcasme amer et d'éclats triomphants,
Sa voix qui, des tyrans déconcertant l'audace,
Quarante ans proclama les droits de notre race.

Coseil Universitaire.

(Suite de la page 5)

Voici comment la manière de procéder se prête à ce résultat:

Une circulaire imprimée, portant les noms des vingt-et-un candidats mis en nomination est envoyée à tous les gradués par le régistraire qui remet sous le même pli un bulletin imprimé avec instruction d'enrégistrer un vote pour sept choisis parmi ces vingt-et-un.

Il n'y a donc pas de tort a attribuer au collège qui prend avantage de la latitude accordée pour ne faire le choix que des siens pour cette représentation. Il est regrettable, cependant, de constater qu'une institution comme l'Université de Manitoba ne soit pas intervenue plus tôt pour changer cette manière de procéder qui est manifestement injuste aux collèges dont les gradués sont en plus petit nombre.

D'après plusieurs lettres qui ont paru dans le journal en question il paraitrait que cette année aucun gradué du Collège Wesley n'a été mis en nomination. Ceux qui sont concernés n'ont pas manqué de pousser de haut cris, et le journal qui s'est fait leur interprète alla jusqu'à faire entendre qu'il y avait entente entre tous les autres collèges à l'exclusion d'un seul.

Il fut vite détrompé

Un gradué du Collège St. Boniface lui fit remarquer que les gradués de son collège, n'ayant jamais eu un seul représentant depuis l'affiliation des collèges à l'université, on pouvait difficilement les accuser d'une conduite qui aurait amené le résultat constaté.

Les gradués du Collège St. John, de leur côté, soutiennent qu'ils n'ont trempé en rien dans ce prétendu complot, et qu'ils ont eu eux-mêmes à souffrir sous ce rapport depuis quelques années.

Le Collège Manitoba et le Collège de Médecine, qui n'ont rien dit pour se disculper, ont probablement cru qu'il n'y avait aucune faute de leur part de tirer avantage de certains règlements qui leur permettaient, vu leur nombre, d'accaparer la représentation.

Evidemment le système pourrait être meilleur, si sur cinq institutions affiliées à l'université trois se plaignent du rèsultat si peu satisfaisant de ces elections.

Ces réclamations nombreuses auront sans doute pour effets d'obtenir un changement qui sera plus en accord avec la dignité et la sagesse d'un corps tel que l'Université de Manitoba.

NÉMO.

Encan de Chevaux.

M. Vézina Couture, le sympathique propriétaire de l'ancien Hôtel Mondor à Saint-Boniface, vient de recevoir deux chars de chevaux de travail pesant entre 1,000 et 1,4000 livres.

Il se propose de les vendre à l'encan,

Mardi, 28 Juin,

à son hôtel, à Saint-Boniface, à deux heures de l'après-midi.

M. J. B. Joyal sera l'encanteur.

C'est une magnifique occasion pour nos cultivateurs de se procurer les chevaux dont ils auront besoin en vue de la récolte prochaine.

Aussi y aura-t-il foule mardi prochain, à l'Hôtel Couture.

Anniversaire.

M. François L'Évêque, de Saint-Boniface, a célébré mercredi soir sa 68ième année. Ses enfants, au nombre de neuf, étaient venus à cette occasion lui présenter leurs compliments accompagnés de cadeaux.

Il manquait encore à la réunion une fille, religieuse à Saint-Boniface, et un fils, établi à New York.

Grand émoi à la Batterie.

—C'est un aveugle qui est tombé à l'eau.

—Pauvre homme! Il a eu de la veine, il ne se sera pas vu mourir!

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

La prorogation du parlement est enfin chose accomplie, et les députés se sont dispersés au quatre coins du Dominion avec un empressement joyeux, bien compréhensible après une session si longue et si chargée.

Chaque jour depuis deux ou trois semaines les députés se faisaient plus rares dans l'enceinte de la chambre, et lorsque jeudi dernier M. Foster se llvra à sa laborieuse critique contre la politique financière du gouvernement c'est à peine s'il restait trois députés Conservateurs pour applaudir à son pénible effort, et du côté du gouvernement dix sept membres seulement occupaient leurs sièges, baillant et consultant leur montre.

Rari nantes in gurgite vasto.

DISCOURS APRÈS DISCOURS.

La patience humaine a des bornes et il n'est rien d'étonnant qu'après avoir écouté des discours quatre longs mois durant beaucoup de membres de la chambre en aient été rassasiés. La session eut put être close trois ou quatre semaines plus tôt si quelques députés loquaces et bavards, notamment parmi ceux de la gauche, n'avaient prétendu se rattrapper de la qualité sur la quantité.

Il n'est pas surprenant que beaucoup de ces MM., suivant en cela l'exemple de leurs chefs, aient cherché à détenir le "record" du temps en fait de discours. Tel est le cas de M. Foster, qui en sa double qualité de chef de l'opposition et d'autorité financière à tenu la chambre plus d'une heure durant par une longue énumération de critiques demodées et extravagantes, noyées dans un déluge de citations et d'appréciations destinées à appuyer ses illusoires critiques.

Toutefois, comme ces critiques sont revenues souvent sur le tapis dans toutes les réunions et les feuilles de l'opposition, comme certains ont émis la prétention de s'en servir comme de plateformes électorales, il n'est pas inopportun d'étudier un peu ces prétendues affirmations et de faire éclater sous le souffle de la vérité ces légères bulles de savon.

Ces prétendues accusations ne résistent pas à la plus légère étude faite de bonne foi et intelligemment.

LES CRITIQUES DE L'OPPOSITION.

Le premier point, et c'est aussi le plus fréquemment soulevé durant les débats parlementaires, consiste à accuser les libéraux d'avoir oublié leurs principes d'économies et de diminutions d'avant les élections.

On les accuse d'avoir tout au contraire accru d'une façon considérable et injustifiable les taxes, les dépenses et la dette permanente.

La preuve en est, dit-on, que les dépenses budgétaires du gouvernement conservateur pour son dernier exercice, en 1895, étaient de $36,949,142, tandis que les dépenses du gouvernement actuel se montent pour 1898 à $38,349.-000, soit une augmentation de $1,400,000.

Examinons donc la question.

Les Budgets des dernières années sont comme suit :

		Augmentation.
1889-90,	$30,994,031.	
1890-91,	36,343,567.	$349,535
1891-92,	36,765,894.	422,326
1892-93,	36,814,052.	48,158
1893-94,	37,585,025.	770,972
1894-95,	38,132,005.	546,972

Soit une moyenne d'augmentation annuelle, pour six ans, de $427,594.

UUE COMPARAISON DÉLOYALE.

En dépit de cette augmentation constante de près d'un demi million par année, l'ex-Ministre des Finances voudrait tirer vanité devant le peuple de ce budget de $36,294,142 et faire croire que l'augmentation de 1,182,863 est soudaine et sans motif.

Mais les faits sont autres. Il omet sciemment de dire que le budget conservateur de 1895-96 au montant de 36 millions de piastres était anormal ; qu'il avait été abaissé à ce chiffre dans le seul but d'en imposer aux électeurs, que les dépenses avaient été réduites d'une façon absolument contraire aux nécessités réelles. M. Foster sait mieux que personne que ces évaluations avaient été sciemment faussées et que l'excédent normal de dépenses volontairement oublié et pourtant nécessaire à l'équilibre du budget a dû être comblé sur l'exercice financier suivant par le gouvernement actuel.

Le budget réel tel que préparé par M. Foster, ainsi que le constate l'état trouvé par le gouvernement actuel à sa prise de possession était de $38,308,237, pour le budget principal, et de $3,621,628, pour le budget supplémentaire, soit un montant total de $41,930,237 pour l'année 1896-97, soit un saut en avant de près de $5,000,000 pour une seule année.

Tels sont les faits prouvés par le ministre actuel des finances, faits que M. Foster n'a pu nier et qui sont un rude camouflet pour lui.

DÉCOMPOSITION DES ESTIMATIONS DE L'ANNÉE COURANTE.

Telle était donc la situation à l'arrivée au pouvoir des Libéraux. Or le budget pour l'année 1897-98, principal et supplémentaire, monte à $40,569,492.

Mais pour faire une comparaison logique il convient de mentionner que dans ce total rentrait une dépense de $655,000 pour le Yukon et $1,595,000 pour la construction de l'Intercolonial ; c'est donc une somme de $814,500 à déduire des dépenses normales qui se trouvent ramenées ainsi à $39,754,992. Ce qui donne une économie en faveur des Libéraux de $2,175,245.

Passons maintenant au budget 1898-99 Principal et supplément montent à $41,239 388. De ce chiffre il convient de déduire $685,576 pour le Yukon, $760,000 pour l'Intercolonial, $250,000 pour le vote à faire sur le plébiscite, $180,000 d'allocation au nouveau service de bateaux océaniques, $236,575 d'arrérages payés au Manitoba, dette provenant du parti conservateur, soit un total de $2,112,151.

Si l'on déduit cette somme on trouve alors pour les dépenses de l'exercice ordinaire $39,127,237 au lieu de l'Estimation de M. Foster en 1896-97. C'est donc une différence de près de 3,000,000 de piastres en faveur du gouvernement actuel.

Nos Fetes.

Nous rappelons à nos lecteurs les dates les plus rapprochées de nos differentes fêtes.

L'Union Métisse Saint-Joseph de Manitoba célèbre sa fête le 5 juillet. La cérémonie religieuse aura lieu à Lorette, et le piquenique à la Maison d'Ecole de l'Ile des Chênes.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, célèbre sa fête le 26 juin. La cérémonie religieuse aura lieu à l'Immaculée Conception. La procession partira de l'angle du Broadway et de la rue Main.

Le Maire de Winnipeg a promis de hisser le drapeau sur l'Hôtel de Ville, dimanche, pour honorer la Saint-Jean-Baptiste.

L'Union Métisse Saint-Joseph de Saint-Laurent a fixé le 29 juin pour la célébration de sa fête annuelle.

Enfin c'est demain, 24 juin, que la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a résolu de fêter son Saint Patron.

L'ordre de la Procession sera le même que d'habitude.

M. J. C. Birt, 54 rue James, est le seul agent chargé de la publicité pour L'ECHO DE MANITOBA. S'adresser à lui pour toute publication.

NOUVELLES LOCALES.

Le R. P. Georges est parti pour un voyage dans l'Est.

Mme J. Richer, de Sainte-Anne, était dans notre ville cette semaine.

Le foin sera rare cette année; à l'heure actuelle il vaut $9.00 la tonne en ville.

La baisse sur le blé a amené une diminution sur le prix du pain en ville.

M. Shaughnessy, Vice-Président du C. P. R., était à Winnipeg ces jours derniers.

Son Honneur le Juge Rouleau, de Calgary, assistait à la séance de cloture du Collège de Saint-Boniface.

Un parti de Galiciens est en quarantaine à deux milles de la ville, quelques cas de petite vérole s'étant déclarés parmi eux.

Un employé de la Boulangerie Boyd a été grièvement blessé lundi Sa main s'est trouvée prise entre les rouleaux d'une machine, et a été broyée.

M. A. E. Forget, Commissaire des Indiens, qui était malade depuis samedi dernier, est heureusement guéri.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.

Au Manitoba Hotel, hier, a eu lieu le concert donné par les élèves de Melle Mollot. Grand succès pour les élèves et par suite pour leur aimable professeur.

M. Napoléon Chartrand, Trésorier de l'Union Métisse Saint-Joseph de Saint-Laurent, était hier à Winnipeg, pour affaires. Mme Chartrand l'accompagnait.

A l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, le Maire de Saint-Boniface, M. L. N. Bétournay, a décrété au nom du Conseil que le Vendredi 24 juin, serait considéré comme fête civique.

Abonnez-vous à L'ÉCHO DE MANITOBA, le plus jeune des journaux canadiens-français de l'Ouest, mais aussi le seul uniquement dévoué aux intérêts de tous ceux qui parlent la langue française. L'avenir est aux jeunes.

M. J. L. Coté, D. L. S., du Département de l'Intérieur, est arrivé à Winnipeg dimanche. Il doit, aussitôt ses provisions faites partir pour la Rivière Blanche où il fera l'arpentage de trois townships Son travail durera de quatre à cinq mois.

Le Dr Laurier, frère de l'Hon. Sir Wilfrid Laurier, était de passage, vendredi dernier, dans notre ville, se rendant en compagnie de sa femme à Nelson, B. C., où il séjournera un an ou deux afin de remettre sa santé très compromise.

L'Association Libérale à Brandon fait preuve d'une activité et d'une organisation sérieuse, digne de louange. Elle vient de s'assurer un local pour y installer ses chambres de réunion, une salle de lecture et une salle de divertissement avec billiard, etc. C'est une excellente idée qui mériterait d'être imitée.

ADA la CUBAINE

2ème. PARTIE–LE CHATIMENT

Chapitre 1er. — L'Insurrection

(*Suite*)

Ce fut d'abord un tribu bien naturel de reconnaissance vis-à-vis de celle qui l'entourait de tant de soins, puis insensiblement l'amour s'introduisit sous le couvert de la reconnaissance et tandis que les forces lui revenaient ce sentiment l'emplissait tout entier,

Son patriotisme se révoltait tout d'abord à l'idée de partager ainsi ses affections jusque là consacrées en entier à son pays, mais la lutte était impossible, et de jour en jour il sentait s'affirmer plus impérieux cet innocent amour.

Complètement rétabli, Antonio voyait le jour de la séparation approcher et malgré lui son cœur se déchirait à la seule idée de cet éloignement.

Un incident imprévu vint lui arracher l'aveu de cet amour qu'il cachait si soigneusement en son cœur.

La veille de son départ, torturé par l'angoisse il feignait de dormir sur son lit de repos, lorsqu'il entendit dans la chambre voisine, des sanglots étouffés par les pleurs; surpris et inquiet tout à la fois, son premier mouvement fut de se précipiter vers la porte, et avant même d'avoir réfléchi il se trouvait dans la chambre de Carmencita. A genoux, la tête entre ses mains, et inclinée sur le lit, la jeune Cubaine pleurait, mais à l'arrivée d'Antonio elle se releva vivement et ses pleurs subitement taries, les joues empourprées d'une vive rougeur; ce fut elle qui prit la première la parole:

— Grand Dieu, Senor Caballero, que se passe-t-il? Je vous croyais endormi.

—Vous sentez-vous malade, ou bien avez-vous quelque sujet de crainte?

Antonio maintenant se tenait immobile sur le seuil de la porte; sa timidité en présence de celle qu'il aimait et révérait, s'accroissait de l'irrégularité de sa démarche irréfléchie, et nul mot ne lui venait pour s'excuser.

—Je vous ai entendu pleurer, Senora, et..... ignorant la cause de vos larmes j'ai craint quelqu'accident nouveau; voila pourquoi ......Je me suis trompé et je vous prie d'excuser l'irrégularité de ma démarche.

—Je n'ai rien à vous pardonner, Senor; et dois bien au contraire vous remercier de votre intérêt a mon égard.

—Je n'ai nul mérite à un pareil sentiment, et ma vie toute entière ne saurait payer votre dévouement; vous m'avez sauvé la vie. Je vais partir bientôt, Carmencita, mais votre image ne m'abandonnera plus jamais.

—Hélas, ... vous m'aurez vite oublié, Senor Antonio.

—Méchante, le croyez-vous? Votre bouche ditoui, vos yeux disent non; et votre cœur sait bien qu'il n'en est rien. Mais pourquoi donc pleuriez vous lorsque je suis entré?

—Une faiblesse, une simple défaillance commune à notre sexe; il nous faut nous pardonner. Senor Caballero; et les pleurs de la femme sont comme la pluie d'été; elle tombe sans qu'on puisse s'y attendre, et c'est a peine si l'homme a le temps d'apercevoir un léger nuage entre le bleu radieux du ciel. La terre semble meilleure, les fleurs sont plus belles, les oiseaux gazouillent plus tendrement après l'ondée passagère; et les pleurs qui naissent sous le caprice du cerveau féminin font naître et fécondent les joies de l'avenir.

Et tout en parlant Carmencita s'efforçait de sourire, des larmes cependant perlaient sous ses cils, mais le courageuse jeune fille voulait dérober son secret. Malgré elle sa préoccupation se trahit par cette question:

—Avez-vous réfléchi, Senor, aux mesures à prendre pour assurer demain votre fuite?

—Demain, répondit rêveur, Antonio,—demain?......

Puis tout à coup semblant prendre son parti:

—Carmen, dit-il, vous m'avez parlé de votre frère comme votre seule affection; mais vous ne m'avez jamais dit si votre cœur était libre.

—Pourquoi cette question, Senor?

—Carmencita, je vous aime Longtemps j'ai lutté contre cette passion qui me semblait une offense envers la patrie à qui j'avais consacré ma vie, mais je vois qu'il n'est désormais impossible de résister à cet amour, Si votre cœur est libre partez demain avec moi, je vous conduirai à ma mère. Elle vous aimera comme sa fille; ne vous doit-elle pas la vie de son enfant?

—Vous semblez hésiter? Répondez moi, chère âme, et si mon amour vous offense je partirai sans vous revoir; mais votre image restera à jamais gravée dans mon cœur...... Vous pleurez?

—Oui, je pleure, Antonio, mais c'est de bonheur; moi aussi, puisqu'il faut vous l'avouer, je vous aime, depuis longtemps Mon cœur vous appartient, avec vous j'irai où il vous plaira.

—S'il en est ainsi, ma bien-aimée, dit Antonio, en la pressant sur son cœur, hâtons au plus vite le moment de notre départ; pour la première fois de ma vie, vous l'avouerais-je, j'ai peur. Le bonheur rend lâche, ou pour le moins craintif.

Les préparatifs ne furent pas longs; tout avait déjà été prévu. Le jeune officier Espagnol, jaloux de compléter son œuvre, avait convenu avec Carmencita de déplacer le poste qui habituellement gardait la route par où devait avoir lieu la fuite.

Un serviteur dévoué avait prévenu les insurgés d'avoir à tenir prêt en un endroit désigné dans la forêt un cheval et des armes.

Dès que la nuit fut tombée, Antonio et Carmencita sortirent de l'hacienda. Quoique bien faible encore, le bonheur d'être aimé donnait au jeune Espagnol une force inconnue.

Au bout d'une heure de marche ils atteignaient l'endroit convenu, où ils trouvèrent réunis un certain nombre des anciens compagnons d'arme d'Antonio. Tous l'accueillirent avec la joie la plus vive. Le frère de Carmencita était au nombre des cavaliers; la connaissance fut vite faite entre les deux jeunes gens.

Ada, prévenue, attendait son fils à quelque distance du camp des insurgés; la pauvre femme avait cruellement souffert; pendant plusieurs semaines elle avait pleuré ce fils qu'elle adorait et qu'elle croyait mort; aussi ses yeux ne pouvaient se rassasier de le contempler.

Elle s'était jetée dans les bras de son fils, se pressant sur sa poitrine, tandis que silencieusement les larmes coulaient sur ses joues.

—Ma mère, dit enfin Antonio, remerciez celle à qui vous devez de voir aujourd'hui votre enfant; et si telle est votre volonté, j'espère pour l'en récompenser, lui consacrer entièrement cette vie dont je suis redevable à son dévouement.

—Ma fille, dit simplement Ada, en lui tendant les bras, nous serons deux à vous aimer.

Ainsi eurent lieu les fiançailles d'Antonio Alvarez et de Carmencita.

CHAPITRE II.

LA VENGEANCE D'UNE CUBAINE

La santé d'Antonio ne lui permettait point encre de prendre une part active aux expéditions des Cubains, mais son ardent patriotisme ne pouvait s'accommoder de ce retard et sur ses instances on lui confia d'un commun accord la tâche d'organiser les forces des insurgés, d'assurer les approvisionnements, de dresser le plan de campagne, et dans ces fonctions il déploya les réelles qualités d'un chef.

Les jours s'écoulaient doucement pour lui entre sa mère et sa fiancée, malheureusement la fortune semblait abandonner les armes cubaines.

Les mesures énergiques prises par le Général Weyler, en obligeant la population rurale à fuir les champs et à se concentrer en des lieux désignés, avaient fait le vide autour des insurgés.

Les défections étaient nombreuses; l'héroïsme s'accommode mal de la faim et tel qui n'hésitera pas de se faire tuer un jour de bataille, faiblira devant la perspective de mourir de faim.

(*A suivre*)

Une Honte.

Il a déjà été question à maintes reprises du rôle qu'aurait joué le puissant syndicat connu sous le nom de Sugar Trust dans les préliminaires de la guerre actuelle: l'histoire fixera exactement dans un avenir prochain la part de responsabilité qui lui incombe à cet égard. Que les allégations produites soient vraies ou fausses, il n'en faut pas moins noter le sentiment d'animosité qui semble prévaloir aux Etats même, contre le Sugar Trust, sentiment dont le *New York Journal* en un numéro récent s'est fait l'écho.

"L'histoire de cette puissante organisation, ainsi que des fortunes scandaleuses qu'elle a créées, est certes la chose la plus passionnante qu'il soit possible de voir.

Les fondateurs du syndicat furent les deux frères Fréderic et William Havemeyer d'origine allemande; leur premier établissement en l'année 1802, n'était à l'origine qu'une modeste boutique de boulangerie mesurant 25x40 pieds, mais en dépit de leur peu d'apparance, dès le début ils furent les maitres absolus du marché d'alors au même degré qu'aujourd'hui; du fond de leur boutique de la rue Vandame ils eurent au moyen de quelques pains de sucre un contrôle tout aussi absolu qu'avec leur production actuelle de 1,200,000,000 de tonnes par année.

En 1842, à la mort du vieux Fréderic Havemeyer, son frère William se lança dans la politique; Fréderic, son fils et son successeur, s'occupa spécialement des voyages à l'étranger; lorsqu'il revint au bout de 10 ans, ses raffineries établies à Williamsburg, marchaient sous la raison sociale Havemeyer et Townsend, puis plus tard, Havemeyer et Elder; mais l'âme dirigeante fut le jeune Fréderic dont la vie fut entièrement consacrée au développement de la monstrueuse association.

Les directeurs de la génération snivante furent Théodore, H. et Henry O. Havemeyer.

Le vieux Frédéric vécut jusqu'en 1891; quatre ans avant sa mort il put assister à la formidable combinaison qui réunissait dans le même syndicat les 15 grandes raffineries des Etats et dont le but avoué par M. Havemeyer lui-même avec une superbe impudeur devant la commission du Sénat, était "de régler la production et le prix du sucre."

En 1891 l' "American Sugar Raffinery Co." possédait des usines sur tous les points du territoire américain, 25,000 esclaves y travaillaient pour un prix dérisoire tandis que l'administration centralisée dans le New Jersey permettait d'y transporter les livres et de les y mettre à l'abri contre les protestations du peuple ou les enquêtes parlementaires.

A l'heure actuelle l'organisation est complète.

Le syndicat produit 20,000,000 de livres de sucre par jour, pas un homme ne peut produire un morceau de sucre, ne peut le vendre, ne peut le manger sans subir le tout-puissant contrôle de la maison Havemeyer.

"C'est," dit le *New York Journal*, "un scandale national. Le Sugar Trust brave toutes les autorités, il se rie des tribunaux, il se fait un jeu de toutes les enquêtes; les hommes les plus considérables de la nation ne sont entre ses mains que des marionnettes.

Compromettre l'honneur du Sénat Américain fut pour lui une risée; son effronterie n'eut jamais d'équivalent dans notre histoire nationale; et savez-vous comment au point de vue financier se soldent tant d'omnipotente arrogance, tant de manœuvres scandaleuses?

En dix ans de temps, le Sugar Trust a réalisé un gain de $300,000,000, avec un capital nominal de $75,000,000.

Le président et le trésorier ont été forcés de l'avouer sous serment devant le comité d'enquête du Sénat.

Les hommes à la tête de cette entreprise, et dont Henry O. Havemeyer est le chef, peuvent changer le prix du sucre à leur entière volonté. Eux-mêmes s'en vantent et une demie-cent d'augmentation par livre leur assure un profit annuel de 15 millions de dollars"

Nous ne suivrons point le *New York Journal* dans la sombre description qu'il fait des raffineries géantes de East-River, où des milliers d'ouvriers travaillent selon lui pour des prix ridicules dans une température moyenne de 140°, véritables victimes d'une ploutocratie odieuse, séparés, à en croire notre confrère, du reste du monde par la volonté tyrannique de ces despotes.

Les juges sont sourds en présence du Sugar Trust. Les partis politiques lui mendient les fonds nécessaires à leurs luttes, quitte à puiser ensuite dans les poches du peuple, l'argent nécessaire pour rembourser avec usure leurs tout-puissants créanciers.

Le fait par ce monopole de scandale, d'avoir refusé de produire ses livres devant la commission du Sénat et par suite de l'avoir mis dans l'impossibilité d'agir, dépasse toutes les bornes permises; la mesure est comble.

Il semble d'ailleurs à examiner l'histoire de cette famille Havemeyer, que c'est souvent un bonheur de naître pauvre, et si la justice humaine est impuissante devant tant d'audace, la justice divine semble s'appesantir durement sur la descendance de la famille Havemeyer.

Le dernier suicide de Charles P. Havemeyer peut être considéré comme la juste punition du ciel.

En présence de tels faits on ne peut s'empêcher de croire que les accusations portées au début de la guerre contre le Sugar Trust ne sont point invraisemblables.

Le peuple américain, lorsqu'il sera à même de connaître la vérité entière aura alors un compte terrible à exiger de ceux qui ont fait verser le sang de la nation pour satisfaire leur seule cupidité, et ce sera peut-être le résultat le plus appréciable de cette guerre, que la révolte de tout un peuple contre une ploutocratie internationale, qui est une honte et une menace pour la Grande République Américaine.

LE LOUP-GAROU.

—Vous n'y croyez point?

—Au loup-garou!

—Et si je vous en faisais voir un?

—Avec le poil en dedans ou en dehors?

La question n'était pas aussi oiseuse qu'on le pourrait croire. En effet, ma grand'mère m'a conté l'histoire d'un paysan de Moquenchy qui, un jour, après boire, s'imagina qu'il était "muté" en loup. Il paraît que certains loup-garous tournaient jadis leur poil en dedans, —à peu près comme nous en usons d'un manteau de fourrure. Les compatriotes du Mouquenchois, s'avisant qu'il n'avait pas le poil hérissé en dehors, l'écorchèrent vif, pour voir s'il portait sa livrée sous la peau.

Malétrat était sur de son fait. Il affirma:

—C'est un loup qu'est à la mode du Grimoire.... Tantôt quatre pattes, tantôt sautillant....avec un pied de langue qui lui pend de la gueule et trois pieds de queue qui lui trainent au derrière.

—Vous l'avez vu, Malétrat?

—Pas directement. Mais je me suis trouvé là, dans plusieurs endroits où c'qu'il venait justement de passer et qu'il avait été aperçu par des personnes honorables, considérées de tout le monde, tant pour leur avoir que leur bonne vie et mœurs: un nommé Le Sas, qu'est domestique chez mait'e Houchecorne depuis vingt-sept ans, sans qu'son patron et lui aient jamais eu de raisons ensemble.... Un cultivateur de Manéglise qui s'en r'venait de tirer les Rois avec sa demoiselle, même que la pauvre jeune personne en a été indisposée. Enfin, avant-hier, y a l'brigadier Normand, un parfait garçon, qui, à la belle étoile, s'en r'venait de tournée, et qu'il a aperçu le sujet à l'entrée du Carreau. Paraît qu'il s'approchait des maisons, comme si qu'il aurait voulu profiter d'l'ombre des toits à fin de s'glisser le long des murs. L'brigadier qu'à pas froid aux yeux a crié: "Qui vive!" Et il a voulu pousser dessus. Mais sa jument qu'est ombrageuse lui a justement fait un écart. L'brigadier est tombé à plat ventre sur la route, et quand il a eu fini de ramasser son bicorne, sa gibecière, ses papiers, un ris de veau qu'il rapportait à sa femme pour soigner un mal d'yeux qu'elle a, le loup-garou—est-ce pas?—il s'était trotté. Mais qu'on a guetté ses tracss! A c'tte heure, sa tournée, on la connaît, et si l'cœur vous en dit, entre onze heures et minuit, ce soir....

Je me souvenais d'un affût de sanglier où je m'étais fait vieux l'année précédente; mais les chasseurs sont comme les amoureux...

—Entendu, Malétrat. Avec quoi est-ce que ça se tire, le loup-garou? Avec des chevrotines ou avec du sel gris?

Quand on veut être certain de ne pas s'endormir à l'affût, il faut économiser ses forces au cours de la journée. Je passai un après-midi délicieux dans la bibliothèque de mon ami, M. l'abbé Sauvage, à lire des histoires de loups-garous.

Bien que Beauvoys de Chauvincourt, dans son "Discours sur la Lycanthropie ou la Transmutation des Hommes en Loups," incline à penser que les loups-garous sont tous mâles, on ne saurait nier l'existence des loups-garous femelles.

On a beau être incrédule, toutes ces histoires et certaines réticences de l'abbé Sauvage qui, après les affirmations catégoriques de saint Augustin et de saint Jérôme, hésite à traiter la croyance aux loups-garous de condamnable superstition, me fit trouver notre affût au bas du village, à l'ombre d'une meule de trèfles, plus énervant qu'il n'était par cette claire nuit d'été. Depuis que je bats un peu le monde, j'ai touché du doigt que ceux-là sont les vrais ignorants qui repoussent le mystère. C'est donc en vain que j'ai fermé sur mon âme cette porte de science derrière laquelle d'autres se sentent à l'abri. Il y a, dans le bas, une planche vermoulue; elle fait chatière; un loup-garou peut glisser sa griffe par cette petite brèche.

Il était bien deux heures du matin, et la lune commençait de pâlir, quand le long de cette muraille de grange, où, la veille, le loup-garou était apparu au brigadier Normand, une ombre remua dans l'ombre épaisse. C'est une chose surprenante comme nos yeux se passent du secours de la lumière, quand une passion en éveil leur commande de voir. Dans cette obscurité, impénétrable pour un passant, nous distinguions, Malétrat et moi, une forme indécise, mouvante, qui s'avançait en frôlant.

Certainement, je fis bien peu de bruit pour épauler mon fusil. Les amateurs d'affûts ont des gestes lents et sûrs de pierrots-pantomimes. Pourtant, l'être bizarre qui glissait, obscur, indécis, sur l'obscurité de la grange, entendit mon mouvement et il s'arrêta, inquiet. Il ne fallait pas attendre. Nous avions mûrement préparé notre attaque. Nous laissions le loup-garou avancer dans l'ombre de la muraille, jusqu'au beau milieu de son trajet sournois; puis, brusquement, tous les deux à la fois, on se jettait hors de la meule, et, de toute la vitesse de nos jambes, on courait aux deux bouts de la grange pour couper la retraite. De cette façon, le loup-garou surpris allait être contraint de déboucher en plaine. Là, selon son apparence, on le fusillerait et on lui donnerait la chasse.

J'avais obtenu de Malétrat, qui s'était entêté à bourrer sa canardière comme un tromblon, qu'il ne tirerait qu'après mon gros sel, si je lui disais: "Feu."

Notre irruption hors de la meule fut si foudroyante que, homme ou bête, le gibier n'eut pas le loisir de déjouer cette tactique. Mais, avec une agilité imprévue, au lieu de débusquer, il s'élança le long de la muraille, où il semblait que ses griffes eussent prise; déjà il était engagé à mi-corps dans une lucarne qui ouvrait dans la grange, quand nous arrivâmes, Malétrat et moi, bien à propos pour le saisir par la queue.

Quand je lis la queue, je m'égare: c'était une paire de pieds nus, fort glissants et gras, que nous avions saisi, chacun le sien, et sur lesquels nous tirions de tout notre poids, penchés en arrière, une botte appuyée à la muraille.

Dans ces conditions, la lutte ne pouvait pas se prolonger. Nous vîmes apparaître tout d'abord un pantalon de velours roulé sur les chevilles, puis une étrange toison de bique ou de loup, sous laquelle s'ac-boutait un dos vigoureux; enfin une paire d'oreilles écartées et raides de peur. Une dernière secousse arracha les mains qui se cramponnaient: le loup-garou était à nos genoux, si comique avec sa dépouille poilue qui le coiffait en capuchon et sa figure grimaçante que j'en lâchai mon fusil pour me tenir les côtes et rire enfin mon saoul

Mais Malétrat avait reconnu son homme.

—Père Le Sas!

—ais oui, mon pauv' gas! C'est mè! Heu!... heu!... qué malheur!... me v'là dépisté... Faut que j'recommence tout!...

—Quoi, tout?

—Tout mon contre-sort!

Il pleurait à larmes chaudes, si comique, si lamentable que Malétrat et moi nous ne savions plus quelle contenance tenir et à quoi nous arrêter vraiment entre le vertige de lui mettre nos bottes au derrière et la pitié que son effondrement nous causait.

Je l'ai eue, pourtant par lambeaux, son histoire, et je la consigne ici pour l'édification de ceux qui croient que la superstition a été terrassée en France par la Troisième.

Le père Le Sas avait senti, un beau matin, qu'on lui avait jeté un sort. Tout de suite, il était allé prendre le conseil d'un "contresoreux." L'homme lui avait dit:

—'y a qu'un remède. Faut faire le loup-garou.

—Combien de temps?

—Cent-trente-trois jours.......
Sans qu'personne vous voye!

—Et si on me voit?

—Faudéra tout recommencer...

Il avait payé cette consultation-là, le père Le Sas, l'homme de bonne vie et mœurs, il l'avait payée un écu de trois francs. Et depuis lors, toutes les nuits, par tous les temps, couvert de sa peau de bique, tantôt sur deux pieds, tantôt sur quatre, il rôdait autour des fermes, dans l'ombre des fossés, à l'abri des granges, risquant les crocs des chiens, les coups de feu des poltrons, obsédé de cette crainte des regards, d'une curiosité comme la nôtre qui, après tant de suées et d'agonies, lui enlèverait tout d'un coup le bénéfice de sa pénitence et qui, à cette heure, lui faisait retomber son sort sur l'estomac, le tordait devant nos bottes avec ce désespoir:

—Quand j'pense que j'n'avions pus qu'vingt-trois jours à faire!... Va falloir tout recommencer de bout en bout!

HUGUES LE ROUX.

Le Sénat américain a adopté un projet de loi défendant de se servir du drapeau américain comme annonce; et défendant aussi de le défigurer par des portraits, des devises, etc. Cela portera un coup mortel à beaucoup de gens qui battent monnaie sur le patriotisme américain.

ODE

Le Peuple Metis Canadien Français

J'aime sans mesure et j'admire
Les Métis-Canadien-Français ;
Ce peuple nouveau qui se mire
Déjà dans de brillants succès.

Il a fait connaître sa gloire
Aux Indiens du Minnesota ;
Il a toujours gagné victoire
Sur les tribus du Dakota.

Les montagnes et les prairies
Du Nord-Ouest ont mille fois
Incliné ieurs herbes fleuries
Au souvenir de ses exploits.

Ses jolies chemins de charettes,
Nombreux autour de Régina,
Montrent les routes qu'il a faites
Jusqu'au loin dans le Montana.

Sa demeure humble, hospitalière,
A sauvé beaucoup d'étrangers ;
Et sa haute valeur guerrière
A reculé bien des dangers.

Ce peuple est néanmoins paisible ;
Mais les sangs qu'il a sont guerriers ;
Bien conduit il devient terrible,
Il lui faut alors des Lauriers.

Le Manitoba si précoce
Est grand, parce qu'il l'à fondé
Sous le beau frein du Sacerdoce
Qui l'a toujours si bien guidé.

Le Métis comprend que l'Église
Est Reine à la tête de tout ;
Que du ciel étant la commise
Ses œuvres seules restent debout.

Le Métis est le porte-enseigne
D'un droit qu'on a desétabli ;
Du droit naturel qu'on dédaigne
Et qu'on met partout en oublie.

Le droit naturel est l'essence
Du bon sens des transactions.
Principe de toute alliance,
Il en a les fondations.

Métis ! Aimons bien la droiture,
Tenons-nous-y résolument.
Montrons le droit dans sa nature,
Sans art, sans détour, simplement.

Et nous ferons un bien immense
A toute la société,
Qui là-dessus tombe en démence,
Le droit seul rend la liberté.

Vivons à la façon normale
De l'homme à l'état primitif.
Plus d'une vertu sociale
Règne en nous au superlatif.

Fuyons les idées arrogantes,
Soyons le peuple tout ainsi ;
Fuyons les mœurs extravagantes,
Montrons que nous sommes d'ici.

Nous vendons, il est vrai, nos terres,
Assurément cela nous nuit ;
Mais les principes salutaires
Que nous avons porteront fruit.

Nos bons principes nous font vivre
En dépit de nos assassins.
Le bon droit que nous savons suivre
Vaincra tous les mauvais desseins.

Si le trait-d'union se place
Entre Métis et Canadien,
Assuré, l'une et l'autre race
N'en sera que plus apte au bien.

Car je trouve que l'une abonde
En vertus que l'autre n'a pas.
Tandis qu'autrement la seconde
A sur la première le pas.

Le Canadien Français possède
La connaissance du pouvoir.
C'est la cause du bien qu'il plaide,
Il vise à ce qu'il peut avoir.

Durant sa longue expérience
Sous le beau sceptre Anglo-Saxon,
Il a étudié en conscience
Plus d'une savante leçon.

Il sait fort bien que des puissances
Ne cherchent qu'à l'anéantir ;
Il combat avec réticence,
Juste, assez pour se garantir.

Les Canadiens-Français sont fermes,
Il faut qu'ils soient d'un fort moral
Pour ainsi lutter de bons termes
Avec l'ennemi en général.

Il faut qu'ils soient bons diplomates,
Ces apprivoiseurs d'Albion,
Qui savent enchaîner les pattes
De l'Unicorne et du Lion.

Métis, la grande indifférence
Que nous tenons du sang Indien,
Se rendant jusques à l'outrance,
Et tout demeure Canadien.

A force d'user de finesse
Vis-à-vis de nos ennemis,
Nous voila pris d'une faiblesse ;
Nous faisons trop de compromis.

Pour nous rendre plus énergiques
Dieu nour fait venir d'outre-mer
Le meilleur de tous les toniques,
Cordial qui n'a rien d'amer.

L'esprit Français [illegible] nous [illegible]ule
Est notre grand [illegible]
Écoutons le quand il [illegible]
Nos d[illegible] en les amplifiant.

Soyons [illegible] quand il les proclame,
En s[illegible] sur tous les tons ;
Et qu'[illegible]ente avec âme
En [illegible]s[illegible]e nous adoptons.

Le Français de la France ancienne
Aime à fond le droit positif ;
Sa langue lucide et Chrétienne
N'en parle qu'à l'impératif.

Le bon Français est plein de zèle ;
Gardien généreux et vaillant
Des droits de la Ville Éternelle,
Ne faut-il pas qu'il soit bouillant ?

Dieu lui permet plus de hardiesse,
Peut-être, qu'aux autres mortels.
Il est né pour emporter pièce,
Pour tenir debout les autels.

Le bon Français a de l'empire
Jusque dans les moindres discours ;
Il tend sans cesse à reconstruire,
Sa franchise est d'un grand secours.

Sa politesse enchanteresse
Encourage partout les bons ;
Elle tranquillise et redresse
Un peu même les furibonds.

Dotons notre langue Française
De mots étrangers qui soient beaux,
Afin que plus riche elle plaise
Plus en ces parages nouveaux.

Empruntons aux langues sauvages
Un certain choix d'expressions ;
Quelques-une de leurs images,
Quelques belles locutions.

Ces nouveautés rendront plus forte
La langue de nos chers aïeux,
Embellissons la de la sorte
Suivant le goût de notre mieux.

Métis et Canadiens ensemble,
Français, si nos trois éléments
S'amalgament bien, il me semble
Que nous serons un jour plus grands.

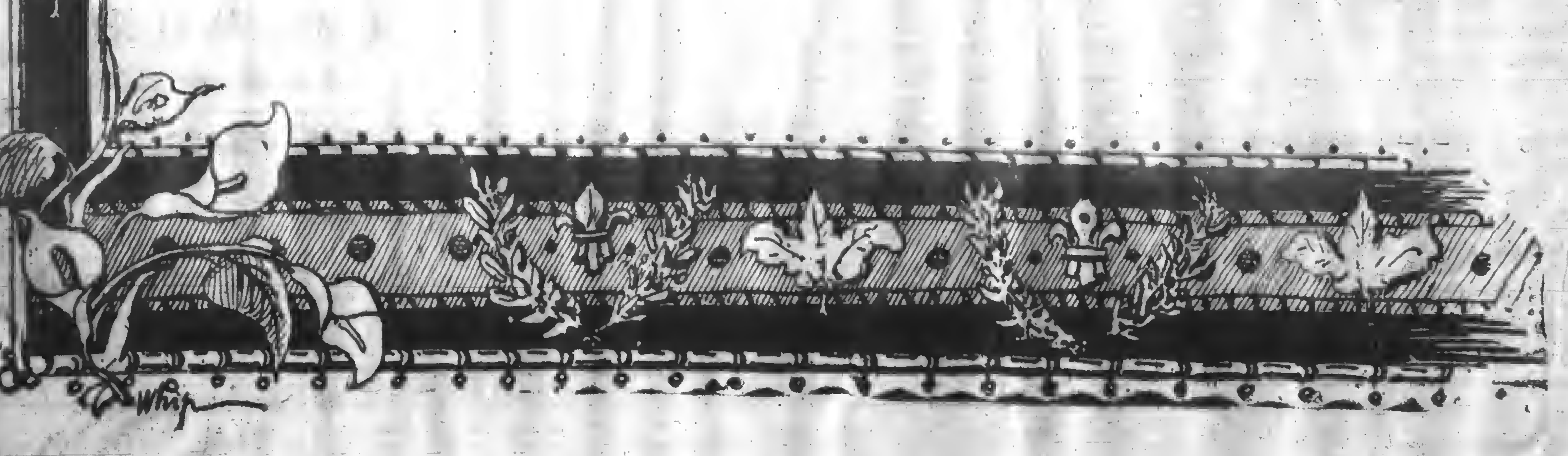
Les trois feuilles du treffle peuvent
Exister sur le même pied.
Toutes les trois, jolies, se meuvent
A l'unisson, comme il leur sied.

Le clergé qui nous édifie
Nous unira bien sûrement,
Comme le trèfle identifie
Ses trois fleurs admirablement.

Son grand cœur prend beaucoup de peine
A consolider, je le sais,
La nation Manitobaine
Des Métis-Canadiens-Français.

Août, 1883.

LOUIS RIEL.



Par suite d'un accident indépendant de notre personnel, et provenant de l'industriel chargé de nos gravures, nos abonnés de la Province recevrons notre numero en retard.

Nous tenons à dégager notre responsabilité envers eux, d'un accident auquel nous restons étrangers.